

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de notre approvisionnement en bois. La situation économique toujours plus précaire de notre pays nous oblige, d'une part, à favoriser davantage la production; d'autre part, à restreindre la consommation en appliquant plus strictement les mesures de rationnement. Il fut entre autres question de la cellulose fourragère, qui permet de compenser la pénurie d'avoine, et de fourrages concentrés et dont on étudie la fabrication en Suisse. On fit remarquer que la forêt était arrivée au bout de ses possibilités et que la matière première nécessaire devrait être prélevée sur les contingents imposés aux cantons, en particulier par une réduction de la consommation du bois de râperie.

Le nouveau comité directeur de l'Association suisse d'économie forestière. Le conseil d'administration de l'Association suisse d'économie forestière, réélu par l'assemblée générale du 5 novembre, a constitué comme suit le comité directeur de l'association pour la prochaine période de trois ans :

MM. *F. von Erlach*, conservateur des forêts, à Berne, président

M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, à Berne, vice-président

A. Bæriswyl, conseiller d'Etat, à Fribourg

H. Gschwind, conseiller d'Etat, à Liestal

F. Grivaz, inspecteur cantonal des forêts, à Lausanne

H. Jenny, inspecteur des forêts, à Coire

R. Lieb, conseiller d'Etat, à Schaffhouse.

Cantons.

Lucerne. L'Association forestière du canton de Lucerne a eu son assemblée générale annuelle le 1^{er} décembre, à Lucerne, sous la présidence de M. C. Menz, gérant forestier à Willisau. Parmi les sujets traités, citons la question de la *revision de la loi cantonale sur les forêts* de 1875. MM. Spieler, inspecteur cantonal des forêts, et Isenegger, inspecteur d'arrondissement, rappelèrent que, voilà bientôt dix ans, le personnel forestier cantonal avait mis sur pied un projet pour cette revision de la loi. Ce projet prévoit, en particulier, la réorganisation du personnel des préposés forestiers. — Tous deux exprimèrent l'espoir de voir bientôt se réaliser la revision proposée. Puisse-t-il en être ainsi !

BIBLIOGRAPHIE

H. Tanner : **Schweizerischer Forstkalender 1943.** Editeurs : Huber & C^{ie}, à Frauenfeld. Prix : 4,20 fr.

Cet agenda forestier, que connaissent tous les sylviculteurs de la Suisse allemande, ainsi que de nombreux propriétaires de forêts, en est à sa 38^{me} année d'existence. Ainsi que nous l'écrivions ici-même, l'an dernier, son nouveau rédacteur, M. *H. Tanner*, inspecteur cantonal des forêts de St-Gall, a

cherché d'emblée à bien adapter le « Forstkalender » aux conditions actuelles de l'économie forestière suisse. Cela en éliminant plusieurs données, aujourd'hui surannées, contenues dans les éditions précédentes, et en introduisant d'autres d'un intérêt plus actuel. Continuant ce travail d'adaptation, il a supprimé entre autres : a) les tabelles pour la détermination « der oberen Stärken » de tiges sur pied; b) le tarif de cubage établi pour la forêt de l'Ecole forestière de Zurich; c) l'indication d'une partie de la liste des lieux de réunion annuelle de la Société forestière suisse. — Parmi les innovations, citons : les prescriptions pour le triage du bois de feu et de celui pour carburants; le piquetage de chemins d'après la « Parabelmethode »; données pour le cubage de murs; les numéros de téléphone des inspecteurs forestiers cantonaux, etc.

Parmi les indications statistiques qui ont été mises au point, relevons surtout celles des pages 122 et 123, relatives, pour chaque canton, à la superficie totale et boisée, à la population, etc. Ainsi, tandis que l'édition 1942 indiquait le montant de la population en 1920 et 1930, celle de 1943 le fait pour 1930 et 1941. Quant à la répartition des boisés entre cantons et catégories de propriétaires, elle se rapporte à l'an 1941. Ces deux tabelles seront particulièrement les bienvenues à ceux qu'intéresse la statistique. Retenons y ceci : en 1941, la surface boisée de la Suisse était de 1.025.540 ha., et la répartition des catégories de boisés la suivante : forêts publiques 72,6 %, forêts privées 27,4 %. De l'étendue boisée totale, 77,2 % rentrent dans la catégorie des forêts protectrices (76,6 % en 1939).

En 1941, les quatre cantons de Berne (189.298 ha.), Grisons (158.705 ha.), Valais (98.894 ha.) et Vaud (89.640 ha.) possédaient, au total, 536.537 ha. de forêts, soit à eux seuls un peu plus que la moitié de la superficie boisée du pays entier.

Mais la place nous fait défaut pour glaner plus longuement dans ces nombreuses récapitulations. Nous en laissons le soin aux lecteurs qui auront la satisfaction de constater que l'impression est faite, pour la plupart, en caractères plus grands que dans les éditions précédentes. Toutes nos félicitations à l'éditeur qui a bien voulu ménager ainsi les yeux de ceux qui ont à consulter le « Kalender ». Il a dû, pour réaliser cette amélioration, augmenter un peu le format de sa publication.

Ce volume si riche en renseignements statistiques de tout ordre, pouvant intéresser le sylviculteur et le propriétaire de forêts, est imprimé de façon vraiment impeccable et fort bien présenté. Il fait honneur à ses éditeurs, auxquels nous présentons nos félicitations. Puisse la vente de ce vade-mecum forestier, si complet et bien compris, leur donner toute satisfaction.

H. B.

Géza Luncz : Les plantations routières et leur importance au point de vue forestier. Etude parue dans *Silvae orbis*, l'organe du « Centre international de sylviculture », n° 5, p. 1—267. Berlin, 1942.

C'est là une question dont l'importance a varié beaucoup dans les divers pays du monde et au cours des époques de l'histoire. Autrefois, aucun

système n'a été suivi quant aux plantations d'arbres en bordure des routes; on estimait, en général, qu'elles présentaient surtout des inconvénients.

Actuellement, la situation est tout à fait différente. Le développement rapide de l'automobilisme a causé des changements profonds. Les grands progrès, réalisés dans le domaine de la construction des routes et de la production des moyens de circulation à force motrice, y ont aussi contribué.

Aussi, pour bien étudier la question, l'ancienne section de sylviculture de l'Institut international d'agriculture, à Rome, avait-elle décidé de publier une monographie à ce sujet. Elle a jugé opportun d'ouvrir une enquête internationale; en 1936, elle adressa un questionnaire spécial aux gouvernements de tous les pays du monde. Très grand fut le nombre des réponses, en général fort détaillées. C'est en utilisant les matériaux ainsi obtenus que M. Luncz a pu rédiger son étude, très abondamment documentée. Il l'a divisée comme suit :

I. *Attitudes des autorités officielles au regard des plantations routières.* Chap. 1. Buts et utilité des plantations routières. Chap. 2. Dispositions législatives et administratives. Chap. 3. Rôle des sociétés.

II. *Travaux techniques d'installation et d'entretien.* Chap. 1. Essences. Chap. 2. Installation des plantations. Chap. 3. Entretien et protection des arbres.

III. *Importance des plantations routières au point de vue forestier.* L'auteur émet d'intéressantes considérations sur l'importance économique et esthétique des plantations routières.

Qu'en est-il, à cet égard, en Suisse ? On est assez mal renseigné sur ces questions. Aussi nous bornerons-nous à reproduire ce passage (p. 53) du livre de M. Luncz : « La revue suisse « Autostrasse » reconnaît qu'en général les routes hollandaises sont très caractéristiques et pittoresques, par leurs cottages, les avenues de parc, etc. En Suisse, au contraire, on s'occupe moins des plantations routières que dans les pays voisins; pendant ces dernières années, d'innombrables haies ont été détruites au cours de l'extension du réseau des voies routières. » Ce jugement est sans doute un peu sévère. Un connaisseur de ces questions, parmi nos forestiers, trouvera peut-être opportun de dire son avis à ce sujet. Notons que l'inspecteur forestier F. Grivaz, à Lausanne, s'est occupé très activement de ces questions. Il a publié, en 1913, un « Guide pratique pour la plantation et la culture des arbres et des haies en bordure des routes », dans lequel M. Luncz n'a pas manqué de puiser.

H. B.

Sommaire du N° 12

de la « Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen », Redaktor: Herr Professor Dr. H. Knuchel

Aufsätze. Bericht über die Reise zum Studium des Anbaus der Lärche außerhalb ihres natürlichen Verbreitungsgebietes. — Mitteilungen. Lawinenschaden im Jura. — Massenhaftes Auftreten der Großen Buchenblatt-Gallmücke. — Gummi aus Holz. — Bücheranzeigen. Holz in Technik und Wirtschaft. — Prognose und Bekämpfung forstlicher Großschädlinge. Die Baumarten der nördlich-gemäßigten Zone und ihre Verbreitung. — Das neue Bürgerrecht.